



Commune de Prez  
Conseil communal

# Message du Conseil communal à l'intention du Conseil général

## Budget 2023

### Compte de résultats

Ce message a été validé par voie circulaire par le Conseil communal



## 1. Introduction

Le 1<sup>er</sup> janvier 2021, la loi cantonale du 22 mars 2018 sur les finances communales et l'ordonnance cantonale du 14 octobre 2019 sur les finances communales sont entrées en vigueur. Ces nouvelles dispositions légales ont nécessité la mise en œuvre du nouveau modèle comptable MCH2. **Notre commune disposait jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour introduire cette nouveauté.** C'est donc avec ce nouveau plan comptable que le mois de janvier 2022 a débuté. La transition vers MCH2 sera complètement accomplie lors de la séance des comptes 2022 comprenant notamment la présentation du tableau des flux de trésorerie et des indicateurs financiers.

Pour rappel, les nouvelles dispositions légales maintiennent la règle de l'équilibre budgétaire. Le budget du compte des résultats doit être équilibré en principe et les coefficients et taux d'impôts devraient être fixés de manière à garantir cet équilibre. Cependant, contrairement aux anciennes règles qui imposaient aux communes d'augmenter les impôts si l'excédent de charges dépassait les 5%, **un excédent de charges est désormais possible pour autant que le capital propre non affecté permette de l'absorber.** Le déficit budgétaire présenté dans ce budget 2023 remplit cette condition, une hausse d'impôt n'est dès lors pas obligatoire.

Le budget de résultats 2023 se résume ainsi :

Charges:	11'113'658.56 CHF
Revenus :	10'505'701.00 CHF

**Soit un excédent de charges de 607'957.56 CHF**

Le budget 2023 présente un déficit important. La perte 2023 est légèrement plus élevée que celle prévue en 2022.

Le déficit est principalement imputable à une augmentation des charges liées (globalement les charges liées augmentent de 2.4% et expliquent les 2/3 de l'augmentation de notre déficit budgétaire, à noter que certaines charges liées augmentent jusqu'à 10%) mais également à des dépenses indispensables en 2023 (notamment pour des raisons de sécurité). De plus, les frais de chauffage pèsent aussi sur le budget. Selon Groupe E, il faut compter 20% d'augmentation pour PREZCAD et 5% d'augmentation pour CAD Seedorf (Noréaz). L'augmentation des coûts d'électricité pèsent également sur le budget.

Au vu du budget 2023, une réévaluation de la fiscalité communale à la hausse pourrait être envisagée. Cependant, le Conseil communal propose d'attendre les résultats du mandat qu'il envisage de confier à BDO (cf. investissements). Ce mandat aura pour but d'analyser les capacités de la commune en rapport avec son plan financier (BDO a déjà réalisé un mandat similaire pour la commune de Châtel-st-Denis). Ce mandat s'inscrit principalement dans le cadre du projet de nouveau complexe scolaire, sportif et culturel, il s'agit de déterminer la capacité d'investissement raisonnable de la commune à moyen et long terme. Le Conseil communal propose d'attendre la séance des comptes 2022 afin d'éviter d'augmenter les impôts en 2023 de manière inadéquate (trop peu vraisemblablement) et de devoir augmenter à nouveau les impôts en 2024 ou 2025 lors du démarrage d'un gros investissement. L'instauration d'une fourchette variable du taux d'imposition (exemple : Neyruz) pourra également être une solution envisagée.

Dans la présentation du budget, il a été renoncé à présenter les compte 2021 (MCH1), le comparatif avec les budgets 2022 et 2023 étant très aléatoire au vu du déplacement d'un grand nombre de comptes.



Commune de Prez  
Conseil communal

## 2. Eléments à relever par dicastères

Le but de ce chapitre n'est pas de faire un commentaire exhaustif du budget, seuls les éléments importants sont relevés ici. De nombreux autres détails se trouvent dans les commentaires situés dans la colonne à droite du tableau du budget de résultats.

### **L'administration générale augmente ses charges de 7%**

Les frais du législatif augmentent légèrement en raison de la rémunération des séances de préparation.

Les frais d'impression et les taxes postales diminuent légèrement (projection selon les comptes 2022).

Des frais de formation ont été ajoutés dans le chapitre de l'exécutif car il peut arriver que les membres du Conseil communal soient amenés à suivre des formations.

Une provision pour les heures supplémentaires de 25'000 CHF a été incluse dans l'administration générale. Suite à une analyse de la situation des heures supplémentaires à la fin 2022, il apparaît impératif de provisionner ce montant pour 2023.

Les frais de déplacement ont été corrigés à la hausse selon les prévisions 2022 pour ce qui concerne l'exécutif.

Les jetons de l'exécutif ont été corrigés à la baisse car ils sont largement imputés dans les différents dicastères en pratique.

Administration des finances : Les salaires sont en légère hausse (hausse du temps de travail d'une collaboratrice à 60%) ; les remboursements de tiers prévoient de céder une partie de nos actes de défaut de biens à un institut de recouvrement (pour un montant estimé de 40'000 CHF).

Services généraux : Salaires en légère baisse (en faisant abstraction du montant de 25'000 CHF concernant les heures supplémentaires) ; frais d'imprimés, 300 CHF supplémentaires prévus pour la réalisation du modèle de charte informatique ; frais de télécommunication, changement de système avec une économie prévue sur nos abonnement Swisscom ; frais informatiques en hausse, aucune marge de manœuvre avec T2i jusqu'en 2024 même si le Conseil communal a déjà fait corriger certains postes à la baisse.

### **Le dicastère « ordre et sécurité publics, défense » stabilise ses charges et augmente ses revenus (+91%) en raison de la nouvelle taxe « non pompier »**

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023, il faut noter le nouveau système géré par le RSS. Les pompiers deviennent une charge liée.

La prévention incendie reste par contre du ressort des communes, ce qui explique le maintien de certaines charges salariales.

Les recettes liées aux taxes d'exemption sont en hausse. Selon les calculs du RSS, notre commune a un peu plus de 500 personnes astreintes au paiement de la nouvelle taxe.

Défense : Il y a une correction dans les amortissements ce qui explique une partie des différences de charges ; convention avec la Société de tir, selon le nouveau système, Prez reçoit une facture de la Société



Commune de Prez  
Conseil communal

de tir puis encaisse les participations au prorata du nombre d'habitants des communes signataires de la convention.

### **Le dicastère « formation » augmente ses charges 0.95%, les produits augmentent d'environ 3.3%**

Suite à la forte augmentation de l'année passée, les charges concernant le CO sont en baisse pour 2023.

Les bâtiments voient leurs frais de conciergerie légèrement augmenter (le Conseil communal envisage de confier tous les nettoyages de la commune à une seule entreprise afin d'obtenir de meilleures conditions).

Une dépense totale de 40'000 CHF est prévue dans le bâtiment scolaire PvN, dont 35'000 CHF pour le remplacement urgent d'une partie du gros matériel de gym (barres parallèles, caissons, etc.).

Les frais du cercle scolaires (2120.3612.01) augmentent légèrement, passant à 602'977.30 (pour rappel, Ponthaux paie environ 25% de la facture totale). Cette augmentation des frais du cercle provient de la location du pavillon scolaire situé à Corserey.

AES : Nous vivons une constante hausse du nombre d'enfants (hausse annuelle à 2 chiffres ces dernières années) Pour cela, le budget est compliqué à réaliser.

AES : Le Conseil communal étudie une nouvelle tarification qui va augmenter les contributions des parents. Sans tenir compte de ce changement, la participation de la commune à l'AES est en légère baisse au budget.

Bâtiment AES : des frais de conciergerie (oubli au budget 2022) ont été ajoutés.

Les charges liées concernant les écoles spécialisées augmentent à nouveau de manière significative.

### **La culture, le sport et les loisirs augmentent ses charges de 20.8%.**

Il est prévu de remplacer la manifestation pour la fusion par l'inauguration des sentiers pédestres entre les 3 villages (éventuellement une balade gourmande). Budget prévu : 5'000 CHF.

Fête nationale : Le budget prévu est de 4'000 CHF pour l'organisation d'une seule manifestation (identique à 2022).

Complexe communal de Noréaz : un devis pour le contrôle du matériel de gym a été mis au budget, les frais de chauffage ont été recalculés en tenant compte de la hausse annoncée par Groupe E.

3413.3101.00: Il s'agit de frais pour 2 postes du Parcours vita à refaire (sécurité) et pour le cordage de l'arbre de la place de jeux de Corserey. Total : 9'300 CHF

3420.3141.00: il s'agit de frais pour la remise en état des places de jeux dans tout le village (sécurité) ainsi que la réfection du terrain de Skater-hockey à Noréaz. Total : 36'500 CHF

### **La santé augmente ses charges de 7.8%**

La hausse est largement imputable à une augmentation générale des charges liées dans le domaine de la santé.



Commune de Prez  
Conseil communal

Les frais de repas à domicile ont été corrigés à la hausse (les recettes également).

### **La prévoyance sociale diminue ses charges de 1.5%**

Les frais de crèche ont été revus à la baisse suite aux prévisions 2022. Les subventions à l'école maternelle ont également été revues à la baisse suite aux prévisions 2022.

5410.3631.25 : il s'agit d'un changement de compte → anciennement 5790.3611.31.

La charge liée « Part LASoc, services sociaux » diminue en raison d'un changement de système de facturation. Les autres charges liées concernant l'aide sociale augmentent.

Les frais liés à l'animation du repas pour les aînés ont été revus à la hausse (le nombre d'aînés augmente).

### **Le dicastère « trafic et télécommunications » augmente ses charges de 4.85%**

Il y a moins de prestations de tiers prévues en 2023 : 10'000 CHF

Entretien des routes : divers entretiens habituels sont prévus + chemin St-Jacques à refaire partiellement (urgent estimé à 10'000 CHF) + plusieurs abribus à refaire à Noréaz (devis à 9'500 CHF)

6190.3199.00: L'achat d'une motofaucheuse est nécessaire à la voirie pour gagner du temps (devis à 29'000 CHF)

Les abonnements CFF sont maintenus en 2023 pour la dernière année. Les recettes sont en hausse suite à l'introduction des nouveaux tarifs communaux et aux actions « last minute ».

### **Le dicastère « protection de l'environnement et aménagement du territoire » enregistre une hausse de 9.6% de ses charges et de 15.9% de ses revenus**

Le domaine de l'approvisionnement en eau augmente son budget (les charges et les produits doivent être équilibrés). Cette augmentation est liée à l'introduction de notre nouveau règlement. Les attributions (100'000 CHF) et prélèvements à la réserve ont été calculés conformément aux nouvelles prescriptions cantonales.

Le montant de 58'000 CHF concernant le contrat de surveillance de notre réseau sera présenté de manière séparée. Cette dépense nouvelle annuelle devra être validée par le Conseil général (cf. document).

Les achats de compteurs n'ont pas pu être réalisés en 2022 (rupture de stock), le montant est reporté sur 2023.

Le domaine du traitement des eaux usées augmente son budget (les charges et les produits doivent être équilibrés). Cette augmentation est liée à l'introduction de notre nouveau règlement. Les attributions (160'000 CHF) et prélèvements à la réserve ont été calculés conformément aux nouvelles prescriptions cantonales.

L'entretien des canalisations comprend un montant supplémentaire de 15'000 CHF afin de réaliser des travaux urgents dans le secteur Plancy l'Abbaye / Résidence équestre (PvN). Un collecteur est actuellement sous-dimensionné et a causé des dégâts en automne 2022.



Commune de Prez  
Conseil communal

Les charges liées concernant la STEP de Pensier augmentent en raison des investissements en cours.

La gestion des déchets augmente son taux de couverture à 85%, les frais de ramassage et décharge étant en baisse (nouveau contrat).

Dans le domaine des corrections de cours d'eau, les charges et produits sont stables et ne nécessitent pas de commentaires particuliers.

Dans le domaine de la lutte contre la pollution de l'environnement, un montant de 5000 CHF a été prévu dans le cadre de la « Cité de l'Energie ». Le montant de 3'000 CHF était sous-estimé. Le Conseil communal souhaite se donner les moyens de trouver et mettre en place des mesures énergétiques efficaces.

Dans le domaine du cimetière, un montant de 15'000 CHF a été mis au budget pour la réfection de l'escalier est de l'église de Prez-vers-Noréaz. Cette dépense devient urgente, elle avait été reportée en 2022.

Dans le domaine de l'aménagement, les émoluments « autorisations de construire » ont été revus à la baisse car la cible de 40'000 CHF ne sera vraisemblablement pas atteinte en 2022.

### **Le dicastère « économie publique » enregistre une baisse de 21% de ses charges**

La participation à la Corporation de triage forestier est en baisse (rupture de stock du bois de chauffage suite à un record de vente aux particuliers).

### **Le dicastère « finances et impôts » enregistre une hausse de 0.44% de ses revenus**

Les prévisions des recettes fiscales (6'377'958 CHF) sont en très légère augmentation par rapport au budget 2022.

Les recettes concernant l'impôt sur les revenus des personnes physiques sont en très légère baisse. Pour réaliser son estimation, le responsable des finances s'est basé sur les acomptes facturés en 2022 ainsi que sur les prévisions du Service cantonal des contributions. Un taux d'indexation des salaires de 2% a été inclus dans le calcul des revenus d'impôts (les prévisions du KOF font état d'une augmentation de 2.2% des salaires entre 2022 et 2023).

Les recettes fiscales des impôts spéciaux ont été calculées selon les comptes 2021 et à l'aide des prévisions 2022.

*Il convient de noter que les prévisions des recettes fiscales au budget restent largement inférieures aux comptes 2021 (7'187'987 CHF).*

Conformément aux prescriptions MCH2, 10% de la réserve liée à la réévaluation des actifs seront prélevés en 2023 (439'472 CHF).

Finalement, un revenu extraordinaire de 45'000 CHF a été mis au budget. Ce revenu proviendra de la vente d'un terrain communal enclavé (réservoir communal désaffecté, environ 115m<sup>2</sup>) dans le secteur de la route de Corserey à PvN. Un contrat de vente à terme sera prochainement signé chez le notaire.